



# CILSS

## Le tableau de bord de la sécurité alimentaire

### Danger et vulnérabilité analyse des facteurs d'exposition aux risques de catastrophe

#### 1. LA DISPONIBILITÉ

la nourriture est-elle réellement ou potentiellement présente ? Elle inclut les aspects de productions agricoles, d'aliments prélevés dans la nature, de réserves d'aliments, de marchés et de transport.

#### 2. L'ACCÈS

les ménages ont-ils un accès suffisant (par exemple, le droit) à cette nourriture, y compris sur le plan physique (distance, infrastructure, etc.), financier (pouvoir d'achat) et socio-politique.

#### 3. L'UTILISATION

si la nourriture est disponible et accessible, les ménages l'utilisent<sup>1</sup> elles de façon adéquate, en termes de préférences alimentaires, de préparation, de pratiques alimentaires, de stockage et d'accès à une eau de meilleure qualité.

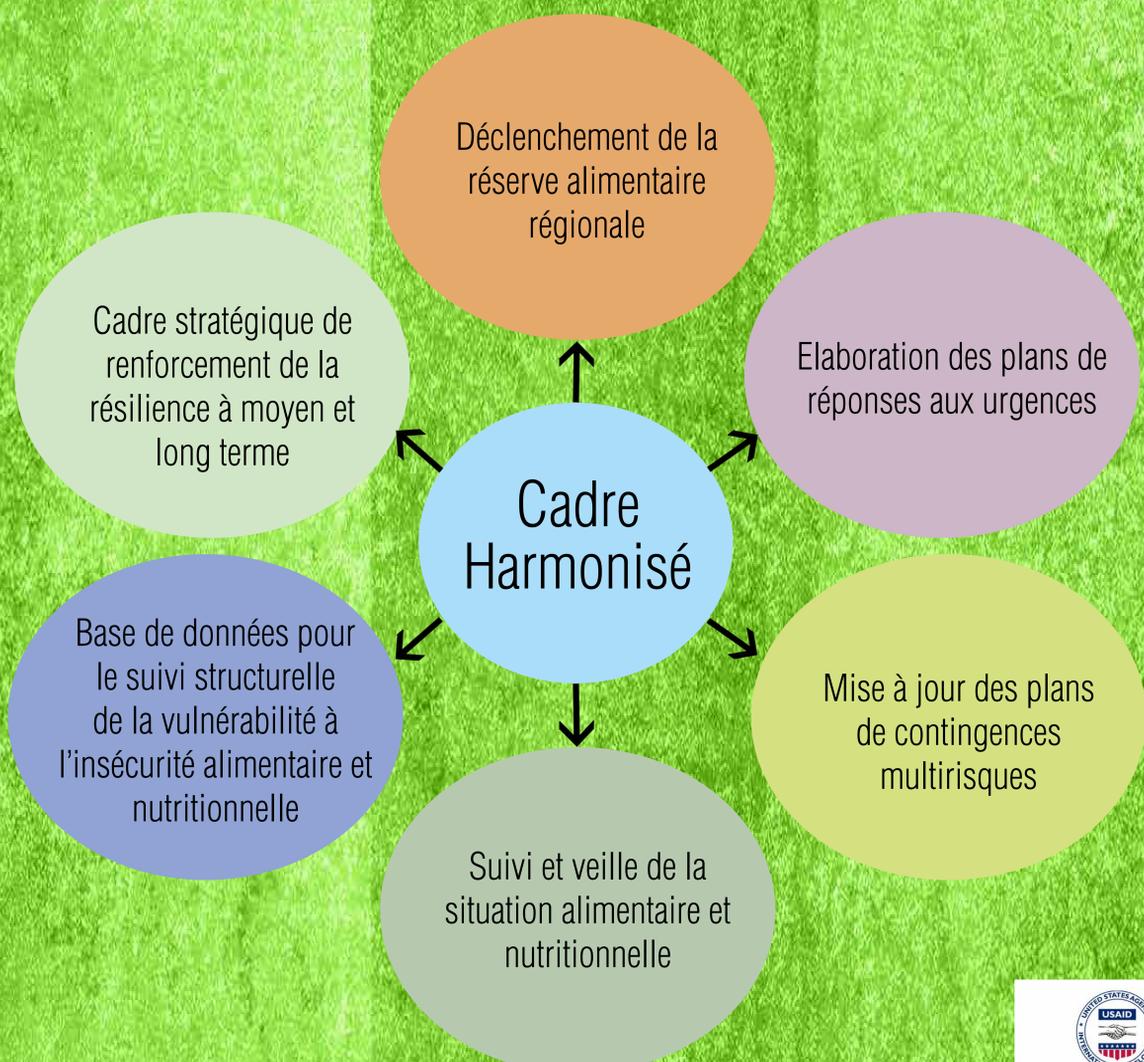
#### 4. LA STABILITÉ

l'ensemble du système (disponibilité, accès, utilisation) est-il stable ou pas, de façon à ce que la sécurité alimentaire des ménages soit permanente.

L'instabilité peut être à :

- court terme (insécurité alimentaire aiguë) ou à
- moyen/long termes (insécurité alimentaire chronique).

<sup>1</sup> Le terme « utilisation » fait référence à l'utilisation physique de la nourriture à l'échelle des ménages, qui n'inclut pas l'utilisation biologique de la nourriture à l'échelon individuel. L'utilisation biologique de la nourriture à l'échelon individuel constitue un facteur important pour comprendre l'ensemble des résultats nutritionnels.





# CILSS

## Le Cadre Harmonisé (CH) d'identification et d'analyse des zones à risques et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle

### C'est quoi ?

Un outil fédérateur pour classer la nature et la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue courante et projetée dans 17 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Il répond aux questions fondamentales qui se posent aux décideurs en cas de crise alimentaire et/ou nutritionnelle : Où allouer les ressources ? Pour qui intervenir ? Combien de personnes assister dans le cadre des actions de mitigation ?

### Mode d'emploi : il comprend six étapes

Leur respect favorise l'analyse fondée sur la convergence des preuves, le consensus technique et la corrélation entre l'information et l'intervention, chacun de ces points renforçant l'intégrité et la pertinence technique du Cadre Harmonisé.

**1** Mise en place d'une cellule nationale d'analyse

**2** Formation des cadres nationaux

**3** Collecte et compilation des données

**4** Analyse situationnelle CH au niveau pays

**5** Consolidation et validation au niveau régional par le CT-CH

**6** Communication de l'analyse CH

**Sources des données :** enquêtes, sécurité alimentaire, nutrition, résultats d'analyse de l'économie des ménages, suivi des marchés, données sanitaires et socioéconomiques, autres enquêtes et évaluations rapides, connaissances des experts, etc.

**Valeur ajoutée du CH :** une meilleure comparabilité des résultats dans l'espace (entre les pays) et dans le temps (suivant les périodes) du fait de la rigueur analytique, la transparence, le consensus technique, la qualité et la fiabilité des données.

**Le CH comporte deux cycles d'analyse par an (mars et octobre) :  
chaque cycle comprend quatre phases :**

- formation-recyclage des analystes nationaux ;
- collecte et compilation de données par la cellule nationale du CH ;
- analyse nationale au cours de laquelle les données sont analysées ; une carte de vulnérabilité est établie pour le pays ;
- consolidation régionale pour la compilation et l'analyse des résultats nationaux et l'établissement de la carte régionale.

**Les organes de pilotage du Cadre Harmonisé**  
Les cellules nationales, le Comité Technique et le Comité de Pilotage.



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE



# CILSS

## Description des phases de classification de la sévérité

Phase	Description	Objectifs d'intervention prioritaires
Phase 1 : minimale	Au moins quatre ménages sur cinq sont capables de couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires sans recourir à des stratégies d'adaptation inhabituelles, ni dépendre de l'aide humanitaire.	Action requise pour développer la résilience et réduire les risques de catastrophe
Phase 2 : sous pression	Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : une consommation alimentaire réduite et d'adéquation minimale mais incapacité de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles.	Action requise pour réduire les risques de catastrophe et protéger les moyens d'existence
Phase 3 : crise	Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : les déficits alimentaires considérables et malnutrition aiguë à des taux élevés ou supérieurs à la normale ; ou marginalement capable de couvrir le minimum de ses besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs aux moyens d'existence, ce qui conduira à des déficits de consommation alimentaire	Protéger les moyens d'existence, prévenir la malnutrition, et prévenir les décès
Phase 4 : urgence	Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : des déficits alimentaires extrêmes, ce qui résulte en une malnutrition aiguë très élevée ou une mortalité excessive ; OU une perte extrême des avoirs relatifs aux moyens d'existence, ce qui entraînera des déficits de consommation alimentaire à court terme.	Sauver les vies et les moyens d'existence
Phase 5 : famine	Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone a un déficit complet en alimentation et/ou autres besoins de base et est clairement exposé à l'inanition, à la mort et au dénuement. (À noter, les preuves pour les trois critères de consommation alimentaire, l'émaciation, et le TBM sont requises pour classifier en famine).	Prévenir les décès à grande échelle et éviter l'effondrement total des moyens d'existence

© MEDIACOM



# CILSS

## **Le dispositif régional de Prévention et de Gestion des Crises alimentaires (PREGEC) au Sahel / Afrique de l'Ouest**

Les crises alimentaires ont durement frappé le Sahel dans les années 1970 et 1980, en raison de la faiblesse des systèmes de prévention et de gestion tant à l'échelle nationale que régionale. Ce sont notamment :

1. Les informations trop tardives et peu fiables,
2. Le manque de précision et insuffisance dans le ciblage des zones et populations affectées,
3. Le manque de coordination et de synergie dans les interventions entre acteurs, etc.

Les autorités politiques des pays concernés unissent les efforts pour affronter ensemble les effets de la sécheresse /désertification et agir pour une sécurité alimentaire durable.

### **QUELQUES REPÈRES À RETENIR :**

- 1985 : création du Réseau de Prévention et de Gestion des crises alimentaires au Sahel (RPCA), une tribune d'échanges, de confrontation et d'analyse de l'information sur la sécurité alimentaire,
- 1995 : naissance du Projet régional de Prévention et Gestion des Crises alimentaires au Sahel (PREGEC)
- 2006 : extension des activités du dispositif PREGEC à tous les Etats membres de la CEDEAO.

### **MEMBRES DU DISPOSITIF RÉGIONAL PREGEC :**

- les systèmes régionaux d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce (CILSS, FAO, FEWS NET),
- les institutions internationales et sous régionales (CEDEAO, UEMOA, CSAO/OCDE, ACMAD),
- les partenaires techniques et financiers (USAID/WA, BM, BAD, BID, UE, AFD),
- les organisations humanitaires (ECHO, PAM, OFDA/USAID, ACF, etc.),
- les ONG internationales (OXFAM GB, Save the Children, CRS, FICR, etc.)
- les organisations de la société civile et du secteur privé (ROPPA, APES, RBM, ROAC, RECAO, etc.).

### **FONCTIONNEMENT :**

Animé par le CILSS et ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux, le PREGEC a pour rôle principal d'assurer la veille sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Il repose sur trois piliers :

- L'information
- La coordination et la concertation
- La gestion des crises notamment les mesures d'atténuation des risques alimentaires, la mobilisation des stocks de sécurité, l'assistance alimentaire et non alimentaire.



# CILSS

## Les outils de prévention et de gestion des crises disponibles

Ils se déploient à trois échelons :

### **NATIONAL :**

- **Information** : système d'informations sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce (enquête permanente agricole, GTP, SIM, SAP) ;
- **Concertation-coordination** : dispositifs État/donateurs (comités paritaires, etc.), associant éventuellement les ONG;
- **Gestion des crises** : cellules de gestions des crises (CASACCE, CONASUR, CCA/GC, sociétés et offices de gestion des stocks de sécurité physiques et financiers souvent cogérés avec les donateurs qui les appuient (OPVN, OPAM, SONAGESS, ...))

### **RÉGIONAL :**

- **Information** : CILSS/CRA, FEWS-NET, RESIMAO, SIAR.
- **Concertation-coordination** : dispositif régional PREGEC animé par le CILSS avec l'ensemble des acteurs (systèmes nationaux, organisations internationales, agences d'assistance humanitaires, ...) qui repose sur cinq concertations annuelles en juin, septembre, novembre, décembre et mars ;

### **INTERNATIONAL :**

- **Information** : SMIAR/FAO, PAM, FEWSNET;
- **Coordination-concertation** : la réunion annuelle (décembre) et la réunion restreinte (avril) du RPCA.

## Acquis et atouts importants

- L'existence dans les pays (la plupart) de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce (SAP, SIM, GTP, EPA, ...) et au niveau de la région de dispositif (PREGEC) en mesure d'anticiper et d'alerter sur les risques de crises alimentaires ;
- La gestion des réponses aux crises alimentaires est plus performante que par le passé grâce à l'adoption de la Charte PREGEC ;
- Les pays ont tous défini des politiques et stratégies qui combinent la gestion des crises alimentaires avec la sécurité alimentaire à long terme ;
- La région est dotée d'outils performants (EPA, ZAR, CH, MESA, ENSAN, ...) et de ressources humaines de haut niveau aptes à prévenir et gérer les crises ;
- La régularité des concertations du cycle PREGEC.